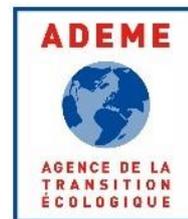




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**France Relance :
65 nouveaux projets alimentaires
territoriaux sélectionnés**



Paris, le 30 mars 2021

A l'heure où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité, les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés il y a 6 ans, favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Le plan France Relance vient amplifier cette dynamique en y consacrant des moyens inédits : près de 80 millions d'euros pour soutenir non seulement des projets existants (77 M€) mais également des projets émergents (3 M€ qui s'ajoutent aux crédits du Programme National pour l'Alimentation). C'est plus de 20 fois le volume cumulé des subventions aux PAT des 4 dernières années.

Signe du vif intérêt des acteurs territoriaux pour la mesure, **l'appel à projets lancé en décembre 2020 pour le développement de nouveaux PAT a suscité un fort engouement : 65 dossiers viennent d'être retenus à l'issue de l'examen du premier volet de candidatures, pour un montant global de subvention d'un peu plus de 5,3 M€.** Ces nouveaux projets concernent des territoires de 48 départements. Parmi ces départements, 15 ne disposaient pas jusqu'ici de PAT. **Cette nouvelle vague permet ainsi à 80% des départements d'avoir au moins un PAT accompagné par l'Etat sur leur territoire.**

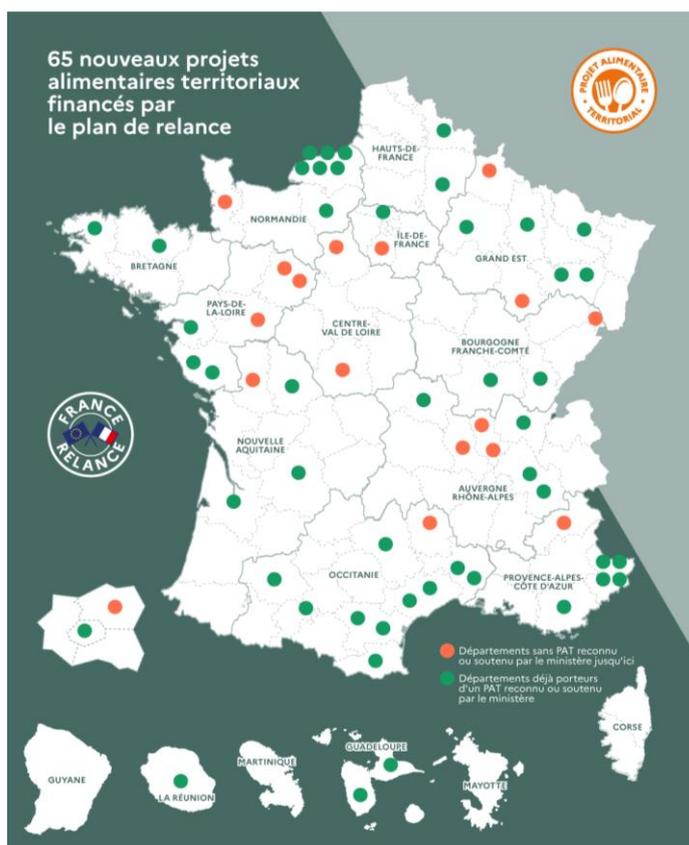
Les objectifs poursuivis par les PAT répondent aux spécificités de chacun des territoires. Par exemple :

- **Le PAT de la communauté de communes Cœur de Beauce et Pays Dunois (Eure-et-Loir)** a construit son projet autour de la valorisation des circuits courts, de la création de points de vente collectifs, du travail avec des associations sur la précarité alimentaire et de l'intégration de produits locaux en restauration collective.
- **Le PAT de la commune de Bréhat (Côtes d'Armor)** contribuera à relocaliser la production agricole et à augmenter l'autonomie alimentaire de l'île via l'installation de nouveaux producteurs, le développement de l'éco-tourisme valorisant le patrimoine alimentaire de l'île, une nouvelle approche foncière (en partenariat avec la SAFER et des réseaux associatifs).

- **Le PAT de la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins « Cœur du Jura »** a pour premier objectif d'installer de nouveaux agriculteurs en diversification, ainsi que de structurer de nouvelles filières autour d'équipements de transformation et de distribution, au service d'une stratégie de valorisation globale du territoire.
- **Le PAT de la commune de Cilaos (La Réunion)** permettra de lutter contre la précarité alimentaire et de développer la production locale dans cette zone géographique enclavée : création d'une ferme pilote destinée tant à alimenter la restauration scolaire qu'être un lieu d'expérimentation agronomique, de formation des agriculteurs et de sensibilisation des scolaires. La création d'une « Maison des terroirs » abritant un atelier de transformation agro-alimentaire et une tuerie de volailles mises à disposition des agriculteurs favorisera la transformation locale.
- **Le PAT du pôle d'équilibre territorial et rural « Cœur Entre-deux-Mers » (Gironde)** favorisera l'installation de nouveaux producteurs alimentaires, le développement de circuits courts, les jardins partagés et la valorisation des productions locales via la restauration collective ou à travers la démarche « Défi Foyers à Alimentation Positive ».
- **Le PAT de La Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée)** veut fédérer les acteurs du territoire autour d'actions de sensibilisation (ferme pédagogique partenaire), le développement de circuits courts (SCIC partenaire), le soutien des épiceries solidaires, le développement des jardins comestibles par une collaboration avec les maisons de quartiers. L'accompagnement déjà important de la restauration collective sera poursuivi en s'appuyant notamment sur « Les Ateliers Yonnais », légumerie qui travaille aujourd'hui avec plus de 120 restaurants collectifs.
- **Le PAT de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel-Normandie (Manche)** mettra l'accent sur la préservation du paysage et l'agro-écologie (maintien des haies, limitation de l'agrandissement des parcelles), la promotion des circuits courts (guide des producteurs, produits locaux dans la restauration commerciale...) et la valorisation du patrimoine (architectural, culturel, culinaire) du territoire.
- **Le PAT porté par le conseil départemental des Alpes-Maritimes** favorisera l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique ou labellisés HVE (haute valeur environnementale). Il développera l'activité de la plate-forme « 06 à Table ! » (produits locaux en restauration collective) et visera à améliorer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la formation des personnels dans les collèges notamment.
- Dans la continuité des innovations engagées sur son territoire (nouvelles formes de distribution en faveur des habitants, agriculture urbaine, lutte contre le gaspillage alimentaire), **le PAT de Saint-Etienne Métropole (Loire)** favorisera la mise en synergie des actions et renforcera la coopération territoriale.
- **Le PAT Cœur de Lorraine (Meuse)** aidera la restauration hors domicile à se fournir en produits de proximité, accompagnera les agriculteurs sur le plan administratif et technique, sensibilisera les consommateurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire et associera notamment les Maisons de solidarité départementales aux actions destinées à offrir aux plus précaires une alimentation de qualité.

« Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une alimentation locale, de qualité est une priorité du plan France Relance. C'est un véritable défi face auquel les projets alimentaires territoriaux sont de puissants leviers. La force de leurs initiatives s'appuie sur l'esprit entrepreneurial et créatif de nos territoires et au service de tous. Des épiceries solidaires aux points de vente ambulants jusqu'à l'installation de jeunes exploitants, ces projets sont essentiels et chaque département en sera pourvu d'ici 2022. » commente **Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

La liste complète des lauréats est consultable [ici](#)



Une deuxième session d'appel à projets a été lancée le 1^{er} mars avec un dépôt des dossiers au plus tard le 15 avril 2021. Pour candidater :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/association-ou-organisation-de/demander-une-aide-une-subvention/article/programme-national-pour-l>

Pour rappel, l'enveloppe globale de l'appel à projets dédié aux PAT émergents réunit les soutiens :

- du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à hauteur de 4,3 millions € ;
- de l'ADEME à hauteur de 3 millions € ;
- et du ministère des Solidarités et de la Santé à hauteur de 200 000 €.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des objectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA).

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de Presse de l'ADEME

Tél : 01 58 47 81 28

ademepresse@havas.com

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture

155 bis, Avenue Pierre Brossolette

92541 Montrouge Cedex